## Nº 84522

## CHAMBRE DES DEPUTES

## PROJET DE LOI

portant reclassement de certains membres du cadre policier de la Police grand-ducale et de l'Inspection générale de la Police au groupe de traitement B1

\* \* \*

## AVIS DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL POLICIER DETENTEUR D'UN DIPLOME DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DE LA POLICE GRAND-DUCALE

DEPECHE DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL POLICIER DETENTEUR D'UN DIPLOME DE FIN D'ETUDES SECONDAIRES DE LA POLICE GRAND-DUCALE AU MINISTRE DE L'INTERIEUR

(20.11.2024)

Monsieur le Ministre,

L'ADESP tient à vous remercier pour la transmission du projet de loi susmentionné pour avis. Après un examen attentif de ce dossier, nous souhaitons porter à votre connaissance les observations suivantes :

L'ADESP approuve le projet de loi, exprime cependant ses réserves quant à la distinction établie en fonction de la date d'obtention des diplômes. Les précédents reclassements de 2015 et 2018 au sein de l'administration générale, notamment celui des expéditionnaires techniques, ne tenaient pas compte de cette distinction. Dans ce cas précis, quelle que soit la date d'obtention du diplôme (avant ou après la nomination définitive), la méthode de fixation du nouveau grade était uniforme.

En outre, l'ADESP regrette que les volontaires de police diplômés et en formation à l'école de police au 1er août 2018 soient exclus du processus de reclassement, contrairement aux fonctionnaires stagiaires de l'administration générale, qui ont pu bénéficier de cette mesure.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le président de l'ADESP Michel MANGEN